

Vademecum du groupe de discussion : « Le logement, droit de l'Homme »

Jurislogement est né de l'association de juristes professionnels convaincus que la recherche d'une meilleure mise en œuvre du droit au logement doit aussi passer par une recherche juridique. Ce réseau est composé de membres militants, juristes d'organisations associatives et syndicales et avocats engagés et intéressés par le respect et le développement du droit du logement et la défense du droit au logement. C'est un lieu d'échange et de construction juridique.

Nous avons décidé de créer cette liste de discussion qui a pour thème : « **Le logement, droit de l'Homme** » tout en précisant quelques règles : **un objet de mail explicite, ne pas dépasser les frontières du logement et de l'hébergement, et que les membres ne soient que des juristes ou spécialistes/praticiens du Droit.**

PRESENTATION DU PROJET

- **Objectif principal**

Promouvoir le droit de tous, y compris des plus démunis, à un logement. Suivre le respect et l'évolution législative et jurisprudentielle du droit du logement.

- **Constat**

Le droit au logement est un droit fondamental, renforcé par la loi DALO qui rappelle qu'il est du rôle de l'Etat d'en être le garant et d'en assurer l'opposabilité.

L'urgence actuelle est liée à la hausse exponentielle des loyers, à l'augmentation des expulsions, à l'allongement des listes d'attente en matière de logement social, à l'accroissement du nombre de mal logés et à un nombre inacceptable de personnes sans domicile fixe.

Cependant, la politique du logement social est de moins en moins une politique sociale du logement. La production de logements est structurellement destinée aux couches moyennes ; les plus démunis en sont principalement exclus.

Parallèlement, le droit du logement n'est pas toujours appliqué et le besoin d'un échange de points de vues, de pratiques, de jurisprudences au niveau national (mais également au niveau européen et international) se fait sentir, d'autant plus qu'il est en constante évolution.

- **Approche générale**

Réunir les personnes compétentes et intéressées pour mutualiser et développer l'expertise dans le champ du droit du logement et du droit au logement.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure prenant des décisions politiques et engageant les organisations, mais un groupe de discussion à vocation juridique et technique, fonctionnant sur une base volontaire et militante.

L'activité peut cependant amener le groupe à proposer toute forme d'initiative aux diverses organisations ou personnes intéressées (rédactions de communiqués, d'analyses, de publications ; manifestations...).

Ce groupe de travail est ouvert aux juristes, aux praticiens du droit, aux avocats, aux magistrats et aux universitaires.

- **Champs couverts**

Le droit au logement et le droit du logement au sens large, ce qui couvre notamment :

- Le droit des occupants (tous statuts d'occupation) ;
- Les expulsions liées au logement (pour tous motifs) ;
- L'habitat indigne (logement indécent, insalubrité, péril) ;
- La lutte contre les discriminations dans le logement ;
- Le droit au logement opposable, etc.

Les membres sont priés d'utiliser des **mots clés adéquats** dans l'objet des mails afin que chacun repère ce qui l'intéresse plus aisément.

- **Méthode**

La mutualisation des connaissances et des expériences acquises et l'auto-formation du groupe sur chaque matière à partir de l'expertise des spécialistes.

Cela devrait se traduire par les actions suivantes :

- **Questions juridiques précises** ;
- **Echanges de pratiques** ;
- **Partage de jurisprudences** (accompagnées par l'expéditeur d'une courte note explicative) ;
- Analyse des évolutions du droit (incluant le droit international) ;
- Diffusion d'informations au sein des réseaux d'activité des membres du groupe, etc.

Les éléments les plus importants seront exploités sur le site de Jurislogement.

Afin de concrétiser ce projet nous vous proposons **d'adhérer à une liste d'échanges** pour une meilleure mutualisation des informations.

L'adhésion à la liste se fera par une demande communiquée par mail à l'adresse suivante : jurislogement@gmail.com

La demande d'adhésion doit démontrer d'un intérêt particulier concernant les problématiques visées dans ce groupe de discussion.

La demande sera étudiée et validée par un groupe restreint de membres du réseau Jurislogement.

N'hésitez pas à faire suivre cette invitation!

Avec nos meilleures salutations militantes,

Pour les initiateurs de ce projet,

Jurislogement.

Pour tout contact :

Jurislogement (Jurislogement@no-log.org, jurislogement@gmail.com)

Pour toute information sur Jurislogement :

www.jurislogement.org